

Fiche explicative de la mesure

0141_12 - Amélioration des outils informatiques liés au suivi des rejets industriels

Objet	<p>Optimisation de la récolte et de la valorisation des données liées aux rejets industriels, en complément à la fiche 0140_12, par le développement/adaptation des outils informatiques.</p> <p>La mesure consiste à développer/adapter, de manière exhaustive, les outils informatiques pour la réception et la valorisation des résultats des analyses imposées dans les permis délivrés aux entreprises.</p> <p>Il s'agit d'une source d'informations particulièrement utile quant à la pression exercée par le secteur industriel sur le milieu aquatique.</p> <p>La mise à jour permanente de ces informations est indispensable pour disposer d'une image aussi fidèle que possible de la réalité.</p>		
Motivation	<p>Le rapatriement et la centralisation des données relatives à la surveillance permettra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure validation des rapportages sur les charges émises (taxe, contrats de services d'assainissement industriel, rapportage E-PRTR). - L'élaboration d'une cartographie de chaque établissement permettant de mieux appréhender la pression qu'il exerce sur le milieu récepteur (masse d'eau et son éventuelle zone protégée ou sur la station d'épuration publique). - L'apport d'une aide aux services responsables du contrôle et à l'objectivation des priorités pour les contrôles complémentaires imposés par la réglementation. - Une meilleure connaissance des liens existants entre l'activité industrielle et les masses d'eau de surface et souterraine. - Une recherche facilitée d'une source de contamination en cas de pollution. 		
Mise en œuvre	Création d'un outil informatique permettant le rapatriement des données et leur valorisation.		
Etapes		Calendrier prévisionnel	
	1	Réalisation du cahier des exigences pour l'élaboration d'un outil informatique	2016
	2	Attribution et réalisation du projet informatique	2017
	3	Rapatriement généralisé des données, encodage dans les bases de données et valorisation des informations.	2018 et suivantes
Opérateur	DGO3 - Département de l'Environnement et de l'Eau.		
Partenaires associés	Fédération des entreprises, Société publique de Gestion de l'Eau, Organismes d'Assainissement agréés.		
Impact attendu	Augmentation de l'efficacité des autres mesures, en particulier les mesures 202, 203, 300 et 420. Valorisation des données		
Zone(s) concernée(s)	Wallonie		



Wallonie



Service public
de Wallonie

Deuxièmes Plans de gestion

Programme de mesures



Coût global	240.000 € (180.000 € TVA _c pour les investissements + 10.000 € TVA _c /an pour la maintenance de l'outil informatique)
Source du financement	Budget général des dépenses 2016 de la RW

**Masses d'eau* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure **0141_12** Complémentaire Générale Echelle d'application **Wallonie**

Cette mesure est générale. Elle s'applique(ra) sur l'ensemble des masses d'eau de surface wallonnes *.

** sur base des connaissances/informations actuellement disponibles*